

BOURSES DE RECHERCHE DE 1^{er} CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2017-18 **Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2017, l'automne 2017 ou l'hiver 2018**

Document à l'intention des candidats

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à stimuler l'intérêt des étudiants de 1^{er} cycle universitaire pour la recherche et les amener à entreprendre des études supérieures. Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

MONTANT

Le montant de la bourse est de 4 500 \$ du CRSNG auquel s'ajoute un montant minimum de 1 125 \$ devant être versé par le directeur de recherche. Le montant total de la bourse est d'un minimum de 5 625 \$.

De plus, une indemnité de voyage peut être versée par le CRSNG lorsque le stage se déroule dans une université différente de celle de l'inscription ([cliquez ici](#)) (déroulez jusqu'à *Indemnités de déplacement*).

DURÉE

La durée du stage est **obligatoirement** de 16 semaines consécutives à temps plein. Le stage peut se tenir à l'un des trimestres suivants : Été 2017, Automne 2017 ou Hiver 2018. Les départements où les étudiants ne feront pas un stage de 16 semaines devront rembourser la FESP au prorata des semaines non travaillées.

AUCUNE SEMAINE DE VACANCES N'EST ACCEPTÉE PAR L'ORGANISME PENDANT LA DURÉE DU STAGE.

ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANT

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Quelques points à noter :

Tous les **étudiants** de 1^{er} cycle en Audiologie – Orthophonie – Physiothérapie – Médecine vétérinaire – Ergothérapie peuvent maintenant faire la demande de cette bourse puisque le baccalauréat ne mène plus à l'ordre professionnel.

Tous les **chercheurs** ayant une subvention active du CRSNG (incluant les chercheurs de sciences infirmières, optométrie, médecine, nutrition) sont admissibles à recevoir un étudiant pour un stage.

Un étudiant déjà titulaire d'un baccalauréat qui étudie en vue d'obtenir un deuxième baccalauréat en sciences naturelles ou en génie peut présenter une demande à ce programme. Finalement, un étudiant ne peut détenir qu'une seule BRPC par année financière (1^{er} avril au 31 mars), et au maximum trois BRPC durant sa carrière universitaire.

NON ADMISSIBLES

Tous les étudiants de 1^{er} cycle dont le programme mène à un ordre professionnel **NE PEUVENT** recevoir cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).

Un étudiant déjà titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie n'est **PAS** admissible.

ADMISSIBILITÉ DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Être détenteur d'une **subvention du CRSNG admissible dans le cadre du programme de bourse** au moment de la demande ou à l'entrée en vigueur de la bourse de l'étudiant. Ne superviser qu'un nombre raisonnable d'étudiants, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable. **Consultez la liste** des subventions admissibles à la **page 5** du présent document (les chercheurs qui détiennent d'autres subventions du CRSNG ne peuvent appuyer des demandes BRPC).

DÉPOSER SA CANDIDATURE ET PRÉSÉLECTION PAR LES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les demandes de bourses de recherche de 1^{er} cycle (BRPC) doivent être remplies et présentées uniquement au moyen du *Système en ligne* du CRSNG. Veuillez lire attentivement les **DIRECTIVES** à suivre.

I- DIRECTIVES POUR LES ÉTUDIANTS

- 1- Vous devez tout d'abord vous inscrire au *Système en ligne* du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#). **Le CRSNG n'accepte pas les demandes présentées d'une autre façon que via le Système en ligne.**

IMPORTANT : Les étudiants qui ont présenté une demande l'année dernière ne peuvent créer un nouveau formulaire. Ils doivent mettre à jour le formulaire de l'an dernier et en aviser la Faculté des études supérieures et postdoctorales en écrivant à rouni.zaaour@umontreal.ca.

- 2- Remplir la **partie I du formulaire 202**. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande.

IMPORTANT - RELEVÉS DE NOTES : Il est préférable de joindre les relevés de notes officiels à jour, incluant le relevé du trimestre d'automne 2015. Advenant une impossibilité à joindre les relevés officiels, les relevés non officiels disponibles dans votre *Portail étudiant* sont acceptés. Le CRSNG se réserve toutefois le droit de demander un relevé officiel ultérieurement. Prenez soin de **télécharger le recto et le verso** de vos relevés. Le verso correspond à la légende du relevé de notes. [lien](#)

- 3- Envoyer le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le *Système en ligne* à votre directeur de recherche afin que ce dernier puisse compléter sa partie du formulaire (partie II du formulaire 202).
- 4- **Vérifier et imprimer** votre formulaire dûment complété.
- 5- **Demander à votre directeur** une copie imprimée de son formulaire dûment complété (formulaire 202, partie II).
- 6- Déposer votre dossier de candidature **complet*** à votre unité d'accueil avant la date limite fixée par cette dernière. **L'unité d'accueil est l'unité (département/faculté/école) auquel votre directeur de recherche est affilié.**

*Un dossier complet et conforme comprend :

1. formulaire 202, partie I (partie de l'étudiant);
2. formulaire 202, partie II (partie du directeur de recherche);
3. les relevés de notes officiels, incluant le relevé du trimestre d'automne 2015 (les relevés non officiels sont acceptés. Le CRSNG se réserve toutefois le droit de demander les relevés de notes officiels ultérieurement);
4. si vous êtes résident permanent, ajoutez la preuve de votre résidence recto-verso avec la date d'entrée au Canada.

DÉPÔT DE LA DEMANDE À L'UNITÉ D'ACCUEIL

Chaque unité établit sa propre date limite pour recevoir les dossiers de candidature pour une BRPC. Informez-vous auprès du responsable de ces bourses pour la connaître.

II- DIRECTIVES POUR LES DIRECTEURS DE RECHERCHE

- 1- **Être** un chercheur **admissible** à superviser des étudiants dans le cadre de ce programme de bourses. Voir la section sur l'admissibilité du directeur de recherche **en page 2** du présent document.

- 2- Ouvrir une session dans le *Système en ligne* du CRSNG à l'aide du même mot de passe et nom d'utilisateur employés dans le cadre de votre demande de subvention. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devez communiquer avec le [Service de dépannage](#) du CRSNG.
- 3- Indiquer le **numéro de référence** et le nom de chaque étudiant avec qui vous comptez travailler.
- 4- Remplir la **partie II du formulaire 202**. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie.
IMPORTANT : À cette étape, il est possible que vous ne puissiez vérifier votre formulaire et soumettre la demande dans le *Système en ligne*. Vous pourrez le faire seulement lorsque l'étudiant aura vérifié sa partie.

NB : la date d'entrée en vigueur de la bourse correspond à la date de début de stage.
- 5- **Imprimer** votre formulaire 202, partie II dûment complétée, afin de le donner à l'étudiant concerné pour qu'il dépose son **dossier complet** au département/école/faculté pour la présélection.

***N.B : Pour tout changement à apporter dans le dossier de candidature, le candidat ou le directeur sera avisé par la FESP car seul le candidat peut faire une modification dans son dossier en ligne.**

ANNONCE DE L'OCTROI AUX ÉTUDIANTS, CHERCHEURS ET UNITÉS → Avril 2017

Pour toute information complémentaire :

Rouni Zaaour
Faculté des études supérieures et postdoctorales
Bureau des bourses
2910, boul. Edouard-Montpetit, bureau 226
514 343-6111, poste 1546
rouni.zaaour@umontreal.ca

LISTE DES SUBVENTIONS DE RECHERCHE ADMISSIBLES

Subventions du CRSNG

- Subventions de recherche sur les changements climatiques et l'atmosphère (RCCA)
 - Subventions à la découverte (SD) – individuelles et d'équipe
 - Subventions à la découverte en physique subatomique (SD-PSA) – individuelles, d'équipe et de projet
 - Suppléments aux subventions à la découverte en recherche nordique (SSDRN)
 - Subventions à la découverte axées sur le développement (SDD)
 - Subventions Frontières de la découverte (FD)
 - Suppléments d'accélération à la découverte (SAD)
 - Subventions de temps-navire (TN)
-
- Subventions accordées dans le cadre d'activités de recherche collaborative du Belmont Forum sur les systèmes d'observation de l'Actique et la durabilité;
 - Subventions de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER)
 - Subventions accompagnant le Prix Brockhouse du Canada pour la recherche interdisciplinaire en sciences et en génie
 - Subventions accompagnant le Prix John-C.-Polanyi du CRSNG
 - Subventions accompagnant la Médaille d'or Gerhard-Herzberg en sciences et en génie du Canada
 - Subventions de chaires pour les femmes en sciences et en génie (CFSG)

Subventions de partenariats du CRSNG

- Subventions du Partenariat automobile du Canada (PAC)
- Subventions de partenariat stratégique pour les réseaux (SRS-R)
- Subventions de partenariat stratégique pour les projets (SPS-P)
- Subventions de chaire en génie de la conception (CGC)
- Subventions de recherche et développement coopérative (RDC)
- Subventions de partenariat de recherche MDN-CRSNG
- Subventions d'engagement partenarial (SEP) et subventions d'engagement partenarial Plus (SEP Plus)
- Subventions de professeurs-chercheurs industriels (PCI)
- Subventions De l'Idée à l'innovation (INNOV)
- Subventions de projets de recherche concertée sur la santé (PRCS)

Subventions de chaire de recherche du Canada (CRC)

Subventions de chaire d'excellence en recherche du Canada (CERC)